Commune de

Châteaufort

Département des Yvelines

19, place Saint-Christophe - 78117 Châteaufort - Tel : 01 39 56 76 76 - accueil@mairie-chateaufort78.fr

Plan Local d'Urbanisme



LISTE ET FICHES DES CONTRAINTES

7.1

- Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 14 avril 2008
- Arrêt du projet le 3 juillet 2013
- Dossier soumis à enquête publique du 8 novembre au 9 décembre 2013
- ▶ Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 mars 2014

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 19 mars 2014

approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Châteaufort Le Maire,

PHASE:

Approbation

En Perspective Urbanisme et Aménagement ■ 2 rue des Côtes - 28000 Chartres TEL : 02 37 30 26 75 - FAX : 02 37 36 94 45 ■ courriel : agence.enperspective@wanadoo.fr



Liste et fiches des contraintes

- 1. Schéma départemental des espaces verts (délibération du Conseil Général du 16 avril 1999)
- 2. Zonages réglementaires existants au titre de la protection pour l'environnement
- 3. Arrêté portant désignation du site Natura 2000 « Massif de Rambouillet et zones humides proches »
- 4. ZNIEFF: Vallée de la Mérantaise
- 5. Domaine d'Ors
- 6. Zones de préemption du Département des Yvelines créées au titre des Espaces Naturels Sensibles
- 7. Arrêté préfectoral relatif au classement acoustique des infrastructures de transport terrestre et à l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit
- 8. Itinéraires du schéma des circulations douces du Parc Naturel Régional
- 9. Schéma Départemental de la Randonnée pédestre (délibération de la commission permanente du 25 novembre 1999)
- 10. Itinéraires de randonnée
- 11. Etat de reconnaissance des sentes et des chemins ruraux (2004)

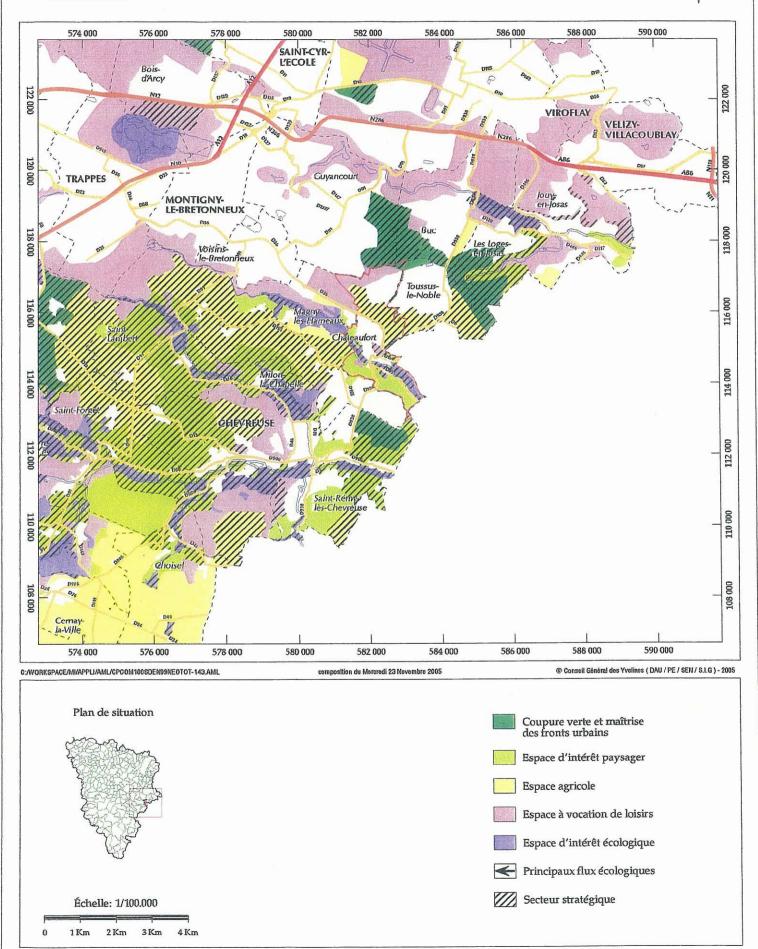


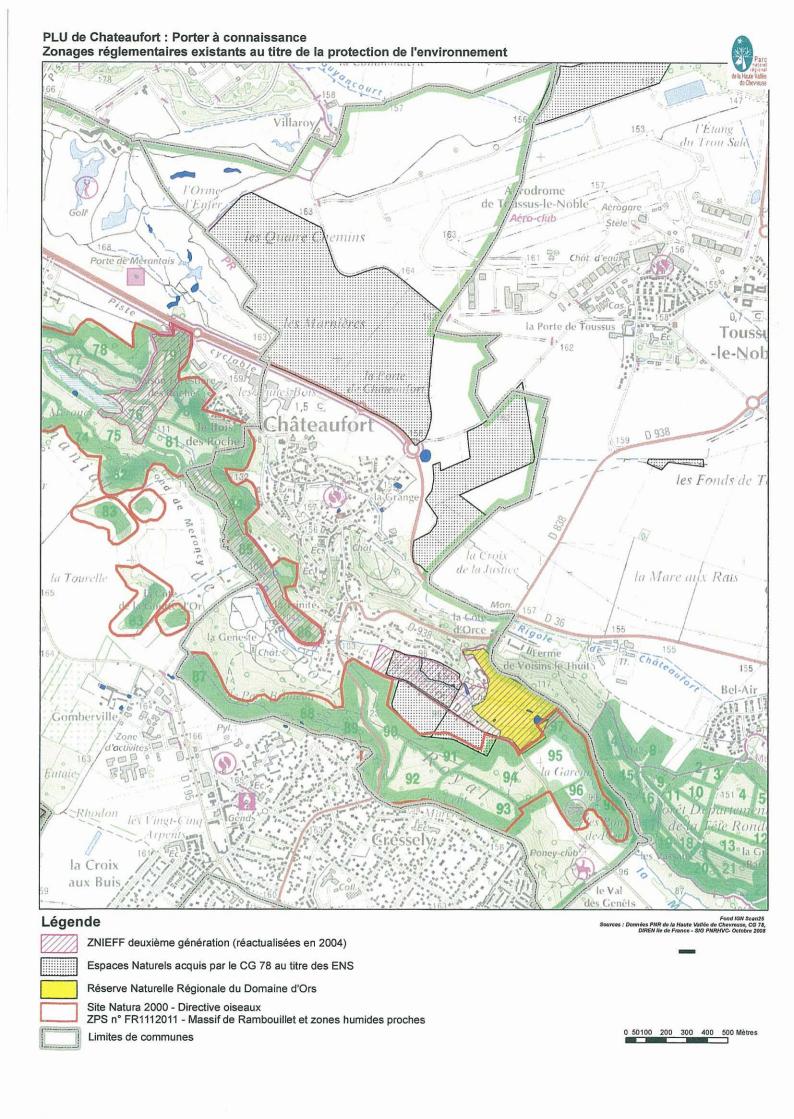
Schéma départemental des espaces naturels

(Délibération du Conseil Général du 16 Avril 1999)

CTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ÉCONOMIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT Pôle Environnement - SIG

Commune de Châteaufort





MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000 MASSIF DE RAMBOUILLET ET ZONES HUMIDES PROCHES

NOR: DEV N 06 5 0 2 7 2 A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Arrête:

Art. 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 MASSIF DE RAMBOUILLET ET ZONES HUMIDES PROCHES » (zone de protection spéciale FR1112011) l'espace délimité sur les treize cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes :

1° <u>Dans le département des Yvelines</u>: Auffargis, La Boissière-École, Bourdonné, Les Bréviaires, Bullion, La Celle-les-Bordes, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Clairefontaine-en-Yvelines, Condé-sur-Vesgre, Dampierre-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roi, Gambaiseuil, Gazeran, Grosrouvre, Hermeray, Lévis-Saint-Nom, Magny-les-Hameaux, Le Mesnil-Saint-Denis, Les Mesnuls, Montigny-le-Bretonneux, Le Perray-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Forget, Saint-Lambert, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Rémy-l'Honoré, Senlisse, Sonchamp, Trappes, Vieille-Église-en-Yvelines, Voisins-le-Bretonneux, Élancourt;

2° Dans le département de l'Essonne : Angervilliers.

Art. 2 - La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 MASSIF DE RAMBOUILLET ET ZONES HUMIDES PROCHES » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures des Yvelines, de l'Essonne, à la direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 AVR. 2006.

Nelly OLIN

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR1112011 MASSIF DE RAMBOUILLET ET ZONES HUMIDES PROCHES (zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - <u>Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement</u>

A026 A246	Aigrette garzette Alouette lulu	Egretta garzetta Lullula arborea
A132 A094	Avocette élégante Balbuzard pêcheur	Recurvirostra avosetta
A022	Blongios nain	Pandion haliaetus
A072	Bondrée apivore	Ixobrychus minutus
A082	Busard Saint-Martin	Pernis apivorus
A084	Busard cendré	Circus cyaneus
A081	Busard des roseaux	Circus pygargus Circus aeruginosus
A021	Butor étoilé	Botaurus stellaris
	Echasse blanche	Himantopus himantopus
A224	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus
A027	Grande Aigrette	Ardea alba
A196	Guifette moustac	Chlidonias hybridus
A197	Guifette noire	Chlidonias niger
A029	Héron pourpré	Ardea purpurea
A119	Marouette ponctuée	Porzana porzana
A229	Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis
A073	Milan noir	Milvus migrans
A176	Mouette mélanocéphale	Larus melanocephalus
A238	Pic mar	Dendrocopos medius
A236	Pic noir	Dryocopus martius
A338	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio
A193	Sterne pierregarin	Sterna hirundo

2 - <u>Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2^{ème} alinéa) du code de l'environnement</u>

aucune espèce mentionnée





PREFECTURE DES YVELINES

Direction Régionale de l'Environnement

ILE-DÉ-FRANCE BASSIM SEINE-NORWAMDIE

Réseau européen d'espaces naturels NATURA 2000

Site proposé au titre de la directive « Oiseaux »

« MASSIF DE RAMBOUILLET ET ZONES HUMIDES PROCHES» N° FR1112011

Date de proposition du site à la Commission européenne : Avril 2006



PRESENTATION DU SITE

Le massif de Rambouillet et ses zones humides proches possèdent un intérêt ornithologique de première importance. De nombreuses espèces d'oiseaux, rares et menacées, s'y reproduisent ou y stationnent lors des haltes migratoires. Cette diversité s'explique par la présence d'une mosaïque importante de milieux (landes, pelouses, futaies âgées, parcelles en régénération, mares, étangs....).

La forêt en elle même abrite des espèces d'intérêt patrimonial telle que la Bondrée apivore (une vingtaine de couples), ou encore les Pics noirs et Pics mars, ainsi que l'Engoulevent d'Europe, l'Alouette lulu ou la pie-grièche écorcheur.

Les zones humides quant à elles, permettent la reproduction d'espèces menacées à l'échelle européenne telles que le Blongios nain et le Busard des roseaux.

Le domaine vital des espèces à grand rayon d'action (rapaces) associé à la répartition très étendue des espèces visées aux annexes 1 et 2 de la directive nécessitent la définition d'un vaste périmètre. Il est, en effet, essentiel de préserver les continuités écologiques, d'éviter la fragmentation des habitats et de permettre une évolution viable des populations d'oiseaux concernées.

Tableaux récapitulatifs des oiseaux présents sur le site :

Espèces de l'annexe I de la directive nicheuses sur le site :

Nom commun	Nom scientifique
Blongios nain	Ixobrychus minutus
Bondrée apivore	Pernis apivorus
Busard des roseaux	Circus aeruginosus
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus
Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis
Pic noir	Dyocopus martius
Pic mar	Dendrocopos medius
Alouette lulu	Lullula arborea
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio

espèces de l'annexe II de la directive Habitats nicheuses sur le site :

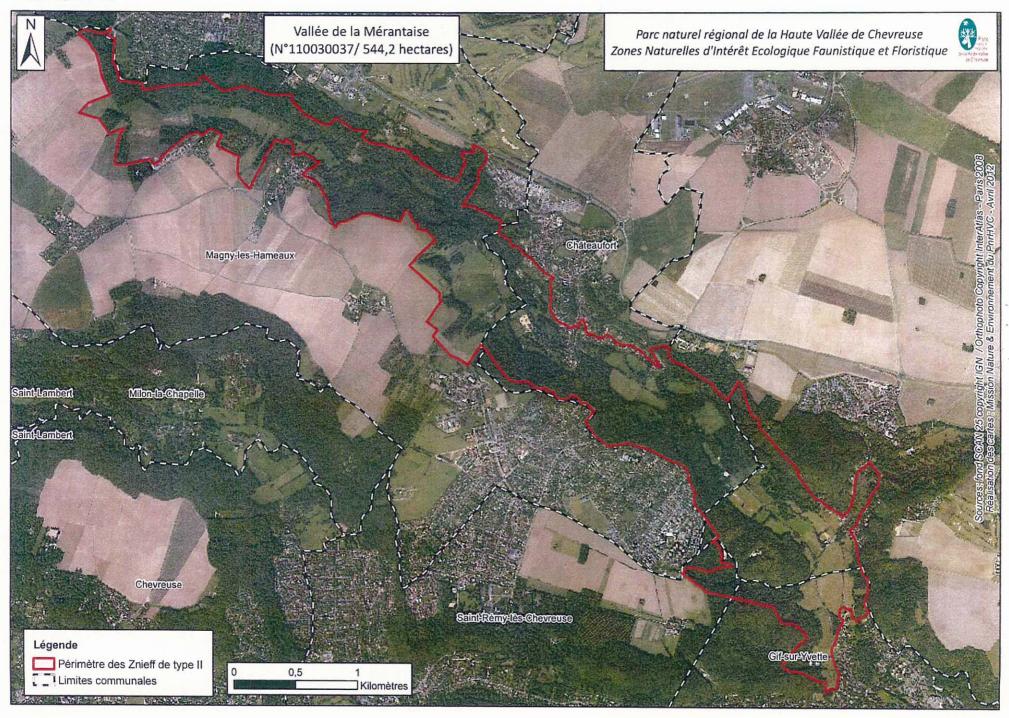
Nom commun	Nom scientifique
Sarcelle d'hiver	Anas crecca
Fuligule milouin	Aythya ferina
Fuligule morillon	Aythya fuligula
Râle d'eau	Rallus aquaticus
Bécasse des bois	Scolopax rusticola

TABLEAUX SYNTHETIQUES DU SITE

AngervilliersAuffargis	Les Essarts-le-Roi
Auffargis	
 Bonnelles Bourdonné Bullion Cernay-la-Ville Clairefontaine-en-Yvelines Condé-sur-Vesgre Dampierre-en-Yvelines Elancourt Gambaiseuil Gazeran Grosrouvre Hermeray La Boissière-Ecole La Celle-les-Bordes Le Mesnil Saint-Denis Le Perray-en-Yvelines Les Bréviaires 	 Les Mesnuls Lévis-Saint-Nom Magny-les-Hameaux Montigny-le-Bretonneux Poigny-la-Forêt Rambouillet Rochefort-en-Yvelines Saint-Arnoult-en-Yvelines Saint-Forget Saint-Lambert Saint-Léger-en-Yvelines Saint-Rémy-l'Honoré Senlisse Sonchamp Trappes Vieille-Eglise-en-Yvelines Voisins-le-Bretonneux
	 Cernay-la-Ville Clairefontaine-en-Yvelines Condé-sur-Vesgre Dampierre-en-Yvelines Elancourt Gambaiseuil Gazeran Grosrouvre Hermeray La Boissière-Ecole La Celle-les-Bordes Le Mesnil Saint-Denis Le Perray-en-Yvelines

Avancement de la démarche Natura 2000 sur le site :

coordinatrice		composition	Porteur du docob	du docob	Arrêté d'approbation du docob	Structure animatrice
Yvelines	25/04/2006	Non				



Ministère de l'Écologie //F	5 NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE, STIQUE ET FLORISTIQUE EN /Service du Patrimoine Naturel - MNHN /2012 Document généré le 29/05/2012	TYPE DE PROCÉDURE Nouvelle Zone
RÉGION ADMINISTRATIVE lle-de-France	IDENTIFIANT RÈGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 30700000 / Zone de type 2	IDENTIFIANT NATIONAL 110030037
3-NOM DE LA ZONE VALLEE DE LA MÉRANTAIS	SE	4-ANNÉE DE DESCRIPTION 29/11/2011 ANNÉE DE MISE A JOUR

5-LOCALISATION

- a) Commune(s):
 - Villiers-le-Bâcle (91679)
 - Gif-sur-Yvette (91272)
 - Saint-Rémy-lès-Chevreuse (78575)
 - Châteaufort (78143)
 - Magny-les-Hameaux (78356)
- b) Altitude(s): 77 m à 163 m.
- c) Superficie: 545.3 hectares.
- e) Relation parent/enfant Znieff Type I enfant :
 - RAVINS FORESTIERS À MAGNY-LES-HAMEAUX ET ROSELIÈRE DE MÉRANCY (N°NAT : 110020242 N°REG : 78356001)
 - VALLÉE DE LA MÉRANTAISE À CHÂTEAUFORT (N°NAT : 110020246 N°REG : 78117002)
- f) ZNIEFF liée :
 - RAVINS FORESTIERS À MAGNY-LES-HAMEAUX ET ROSELIÈRE DE MÉRANCY (N°NAT : 110020242 N°REG : 78356001)
 - VALLÉE DE LA MÉRANTAISE À CHÂTEAUFORT (N°NAT : 110020246 N°REG : 78117002)

6-RÉDACTEUR(S) DE LA FICHE

- PATEK G., MARCHAL O.(PnrHVC)

7-TYPOLOGIE DES MILIEUX

a) Milieux déterminants

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé		Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code h	abitat (CORINE	BIOTOPE)	Surface : Surface indicative en % Oi	servation : Périodo d'observation		

Liste des Milleux déterminants des ZNIEFF de type 1 incluses

110020242 41.4 Forêts mixtes de pentes el ravins JULVE P.	1994 à 1994
b) Milieux autres	

1	NM_SFFZN	CD CB.	Libellé		Source	Surface*	Observation"	ĺ
	* CD CB : code h	abital (CORINE	BIOTOPE)	Surface : Surface indicative en %	Observation : Période d'observation			

Liste des Milieux autres des ZNIEFF de type 1 incluses

110020246	22.13	Eaux culrophes	CBNBP - AZUELOS L 2005 : BILAN ECOLOGIQUE DE LA	2004
			RESERVE NATURELLE REGIONALE DU DOMAINE D'ORS:	
	1	İ	Commune de Châteaufort (78)	
110020246	37.72	Franges des bords boisés ambragês	CBNBP - AZUELOS L 2005 : BILAN ECOLOGIQUE DE LA 1%	2004
			RESERVE NATURELLE REGIONALE DU DOMAINE D'ORS	1
			Commune de Châteaufort (78)]
10020246	38.11	Pâturages continus	CBNBP - AZUELOS L 2005 : BILAN ECOLOGIQUE DE LA 203	;
			RESERVE NATURELLE REGIONALE DU DOMAINE D'ORS:	
			Commune de Châteaulori (78)	
110020246	41.21	Chênaies atlantiques mixtes à jacinthes des bois	CBNBP - AZUELOS L 2005 : BILAN ECOLOGIQUE DE LA 36%	2004
			RESERVE NATURELLE REGIONALE DU DOMAINE D'ORS:	
			Commune de Châteaufort (78)	
110020246	41.23	Frénaies-chénaies sub-atlantiques à primevère	CBNBP - AZUELOS L 2005 : BILAN ECOLOGIQUE DE LA 28%	2004
			RESERVE NATURELLE REGIONALE DU DOMAINE D'ORS:]
	1		Commune de Châteaulori (78)	1

110020242	41.3	Frúnaios	, MARLA		
110020246	44.311	Forêts de frênes et d'aulnes à faîches	CBNBP - AZUELOS L - 2005 . BILAN ECOLOGIQUE DE LA	5%	2004
			RESERVE NATURELLE REGIONALE DU DOMAINE D'ORS.		
			Commune de Châteaulori (78)		
110020246	44.332	Bais de frênes et d'avines à hautes herbes	CBNBP - AZUELOS L - 2005 - BILAN ECOLOGIQUE DE LA	<i>9</i> %	2004
			RESERVE NATURELLE REGIONALE DU DOMAINE D'ORS		
			Commune de Châteaufort (78)		
110020242	44.91	Bois marécageux d'aulnes	MARIA.		
110020242	53.11	Plungmiteles	MARIA	10%	2004
110020246	53.11	Phragmitaios	CENBP - AZUELOS L 2005 : BILAN ECOLOGIQUE DE LA		2004
			RESERVE NATURELLE REGIONALE DU DOMAINE D'ORS		
			Commune de Châteaufort (78)		-
110020246	53.2122	Cariçales à lafohe des marais	CBNBP - AZUELOS L 2005 BILAN ECOLOGIQUE DE LA		2004
			RESERVE NATURELLE REGIONALE DU DOMAINE D'ORS.		
			Commune de Châteaufart (78)		
110020246	53.4	Bordures à calamagrostis des eaux courantes	CBNBP - AZUELOS L - 2005 BILAN ECOLOGIQUE DE LA		2004
			RESERVE NATURELLE REGIONALE DU DOMAINE D'ORS		I
			Commune de Châteaulori (78)		
110020246	54.12	Sources d'eaux dures	CBNBP - AZUELOS L 2005 : BILAN ECOLOGIQUE DE LA	1%	2004

c) Milieux périphériques

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé			Source	 Surface*	Observation*	l
* CD CB : cada ha	bital (CORINE	BIOTOPEI	Surface : Surface indicative en %	Observa	ation - Pédode d'abservation			,

RESERVE NATURELLE REGIONALE DU DOMAINE D'ORS.

Commune de Châteaufort (78)

Liste des Milieux périphériques des ZNIEFF de type 1 incluses

110020242	37.1	Communaulès à reine des près el communaulès associées	MARIA	,
110020242	41,3	Frênaies	MARIA	

8-COMPLEMENTS DESCRIPTIFS

a) Géomorphologie

- 23 Rivière, fleuve - 29 Source, résurgence - 30 Mare, mardelle - 54 Vallée

b) Activités humaines

- 01 Agriculture - 02 Sylviculture - 03 Elevage - 04 Pēche - 05 Chasse - 07 Tourisme et loisirs - 09 Urbanisation discontinue, agglomération - 12 Circulation routière ou autoroutière - 14 Aérodrome, aéroport, héliport - 19 Gestion conservatoire

c) Statuts de propriété

- 01 Propriété privée (personne physique) - 30 Domaine communal - 40 Domaine départemental - 60 Domaine de l'état

d) Mesures de protection

- 13 Terrain acquis par le département grâce à la TDENS - 14 Zone de préemption du département - 17 Zone ND du POS - 18 Espace Classé Boisé - 21 Forêt domaniale - 31 Site inscrit selon la loi de 1930 - 32 Site classé selon la loi de 1930 - 61 Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) - 80 Parc Naturel Régional - 93 Réserve naturelle régionale

e) Autres inventaires

- ZPS (Directive Oiseaux)

9-FACTEURS INFLUENÇANT L'ÉVOLUTION DE LA ZONE

- 350 Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau - 450 Pâturage - 463 Fauchage, fenaison - 510 Coupes, abattages, arrachages et déboisements - 630 Pêche - 730 Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public - 915 Fermeture du milieu

10-CRITÈRES D'INTÉRÊT

a) Patrimonial

10 Ecologique - 20 Faunistique - 22 Insectes - 23 Poissons - 26 Oiseaux - 27 Mammifères - 30 Floristique - 35 Ptéridophytes - 36 Phanérogames

b) Fonctionnel

-40 Fonctions de régulation hydraulique
 -41 Expansion naturelle des crues
 -42 Ralentissement du ruissellement
 -43 Soutien naturel d'étiage
 -44 Auto-épuration des eaux
 -60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
 -61 Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
 -62 Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
 -63 Zone particulière d'alimentation
 -64 Zone particulière liée à la reproduction

c) Complémentaire



-81 Paysager -86 Historique

11-BILAN DES CONNAISSANCES CONCERNANT LES ESPÈCES

Mammifères	Oisoaux	Reptiles	Amphiblens	Poissons	Insectes	Autres	Phanérogames	Ptéridophytos	Bryophytos	Algues	Champignons	Lichens	Habitats
						invertébrés							
Faible	Mayen	Faible	Faible	Bon	Moyen	Nulle	Mayen	Moyen	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle

12-CRITÈRES DE DÉLIMITATION DE LA ZONE

a) Critère de délimitations

- -01 Répartition des espèces (faune, flore) -02 Répartition et agencement des habitats -03 Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

b) Commentaire de délimitations

- Le périmètre proposé intègre l'ensemble des versants boisés de la Vallèe de la Mèrantaise, ainsi que les ravins et rus intermittents secondaires. La délimitation suit autant que possible les éléments physiques de terrains (chemins, routes...) ou, en leur absence, des lisières forestières nettes sur les bords des plateaux limitrophes (d'après les photos aériennes de 2008).

13-COMMENTAIRE GÉNÉRAL

- La Vallée de la Mérantaise se présente comme un vaste ensemble relativement bien préservé qui compte notamment de grandes surfaces de prairies et de zones humides (cariçaies, mégaphorbiaies, boisements alluviaux plus ou moins tourbeux). Le cours d'eau lui même présente des faciès relativement naturels assez variés et propices au maintien d'une biocénose riche et de grande qualité (frayères à truite, vairon, Anguille ...). A noter également des données historiques, ainsi que la redécouverte récente de coquilles de Mulette épaisse (Unio crassus,), espèce d'intérêt communautaire.

La vallée est dominé par des coteaux boisés, donnant localement des ravins frais à fougères exposés au nord (habitats d'intérêt communautaire).

La Réserve Naturelle Volontaire / Régionale d'Ors, dont les prairies et zones humides sont entretenues par gestion conservatoire par pâturage (Highlands cattles) se trouve au centre de cette vallée. Elle abrite entre autre des gîtes à chiroptères, ainsi que de nombreuses petites sources tuffeuses /concrétionnantes (habitat du cratoneurion).

Citons enfin sur la partie aval, le Marais du Billehou (ENS 91) sur la Commune de Villiers-le-Bâcle, ainsi que les forêts fraiches du Fond de la Cure, petit ruisseau qui traverse le Bois d'Aigrefoin (avec entre autres la Raiponce en épis, Phyteuma spicatum).

Dans ce même secteur, se trouvent également de remarquables anciennes carrières de grès, qui donnent des fronts de tailles assez imposants ainsi que des zones de sables purs, propices à des espèces spécialisées comme le rare carabe sabulicole Harpalus flavescens).

14-AUTRES COMMENTAIRES

- a) Commentaires sur la géomorphologie
- b) Commentaires sur les activités humaines
- c) Commentaires sur les statuts de propriété
- d) Commentaires sur les mesures de protection
 - ZPS n°FR1112011 "Maszsif de Rambouillet et zones humides proches"

Site classé n°5612 "Bois d'Aigrefoin, de Chevincourt, de Voisin et d'Ors"; Site classé n° 6813 "Vallée de Chevreuse";

Site inscrit n° 5561 "Vallée de Chevreuse";

Et de (açon très marginale, le site classé n°6369 "Château, parc et bois de Villiers"

e) Commentaires sur les facteurs d'évolution

- f) Comme -	entaires sur les habitats		
- f) Comme	entaires sur les habitats		
- f) Comme	entaires sur les habitats		
f) Comme	entaires sur les habitats		
	entaires sur les habitats		
	ntaires sur les habitats		
•			
SOURCES/IN	IFORMATEURS		
Гуре	Auteur	Année de	Titro
		publication	
nventeur	MARI A.		
nventeur	MARCHAL O.		
nventeur	CUCHERAT X.		



INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Ministère de l'Écologie /IFEN /Service du Patrimoine Naturel - MNHN

Zone mise à jour le 29/05/2012 - Document généré le 29/05/2012

TYPE DE PROCÉDURE

Nouvelle Zone

RÉGION ADMINISTRATIVE	
lle-de-France	

IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 30700000 / Zone de type 2 3-NOM DE LA ZONE VALLEE DE LA MÉRANTAISE IDENTIFIANT NATIONAL 110030037

LISTE D'ESPÈCES 2a : ESPÈCES DÉTERMINANTES

NM_SFFZN	CDE ESP*	NOM ESPÉCE S	tatut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	SOURCE	D.A*	Ab.I	Ab.S	Observation
· CDE ESP	: CODE ESPECE (CD_NOM) D.A.: Degró d'abondance Ab.I.: Abond	dance inférieure estimée Ab.S ; At	oondance supérieure estimée	Observation : Période d'observation				
110030037	9307	Harpalus flavescens (Piller & Mitterpacher, 1783)		Reproduction certaine ou probable	MARI A.				
110030037	113407	Phyteuma spicatum L., 1753			MARCHAL O.	Moyen	10	100	2008 à 2011
110030037	125831	Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812			MARCHAL O.	Faible			2008 à 2011

Liste des espèces déterminantes des ZNIEFF de type 1 incluses

110020242	133969	Dryopteris affinis subsp. borreri	MARI A., MARTIN-DHERMONT L.	Faible	2001 á 2001
		(Newman) Fraser-Jenk., 1980			
110020242	115041	Polystichum aculeatum (L.) Roth, 1799	MARI A., MARTIN-DHERMONT L.	Moyen	2001 à 2001
110020242	115076	Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	MARI A., MARTIN-DHERMONT L.	Moyen	2001 à 2001
110020246	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	REY A.		2011 à 2011
110020246	53783	Apatura ilia (Denis & Schiffermüller, 1775)	MARI A. Faible		2007 à 2011
110020246	249052	Callimorpha dominula (Linnaeus, 1758)	MARI A.	Moyen	1997 à 2011
110020246	251421	Carabus auronitens auronitens Fabricius, 1792	MARI A.	Abondant	1998 à 1998
110020246	8402	Carabus monilis Fabricius, 1792	MARI A.	Moyen	2002 à 2002
110020246	53291	Carcharodus alceae (Esper, 1780)	MARI A.	Faible	2011 à 2011
110020246	66157	Chorthippus albomarginatus (De Geer, 1773)	MARI A.	Faible	1999 à 1999
110020246	199694	Cordulegaster boltonii (Donovan, 1807)	MARI A.	Моуеп	2003 à 2009
110020246	133969	Dryopteris affinis subsp. borreri (Newman) Fraser-Jenk., 1980	AZUELOS L.	Faible	1998 à 2004
110020246	9237	Drypta dentata (P. Rossi, 1790)	MARI A.	Faible	1998 à 1998



MARI A.	Moyen	1998 à 1998
MARIA.	Faible	1997 à 2005
FAVARON P. & al.		1992 à 1992
MARIA.	Faible	1998 à 1998
MARI A.	Faible	1997 à 1997
MARI A.	Faible	1998 à 1998
MARI A.	Faible	1999 à 2007
MARI A.	Faible	1998 à 2009
MARI A.	Faible	2002 à 2002
MARI A.	Faible	2011 à 2011
MARI A.	Моуел	2003 à 2003
MARI A,	Faible	2004 à 2011
MARI A.	Faible	2003 à 2011
MARI A.	Moyen	2004 à 2011
nine ou MARIA.	Faible	2004 à 2011
MARI A.	Faible	1998 à 1998
MARIA.	Abondant	1997 à 1997
MARIA.	Faible	1997 à 1997
MARI A.	Faible	1999 à 1999
MARI A.	Moyen	1997 à 2009
MARI A.	Faible	1998 à 1998
MARI A.	Faible	2004 à 2011
MARIA.	Faible	1978 à 2004
MARIA.	Moyen	2007 à 2007
ine ou REY A.	Faible	2008 à 2011
AZUELOS L., MARI A.		1998 á 2004
MARI A.	Faible	2007 à 2007
MARI A.	Faible	1999 à 1999
	MARI A.	MARI A. Faible



| 110020246 | 12644 | Timarcha tenebricosa (Fabricius, 1775) | MARI A. | 1998 à 1998

LISTE D'ESPÈCES 2c : AUTRES ESPÈCES

NM_SFFZN	CDE ESP*	NOM ESPÈCE	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	SOURCE	D.A* Ab.	Ab.S	Observation
* CDE ESF	. CODE ESPECE	(CD_NOM) D.A : Degré d'abondance Ab.I : A	bondance inférieure estimée Ab.S :	Abondance supérieure estimée	Observation : Période d'observation			
110030037	64443	Unio crassus Philipsson, 1788			CUCHERAT X.	Faible		à 2011
			Liste des autres e	spèces des ZNIEFF de type 1	incluses			
110020242	4195	Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)			BARBERIS S.	Faible		2008 à 2008
110020246	81610	Alopecurus aequalis Sobol., 1799			CHAPOULIE E.	Faible		1997 à 1997
110020246	81966	Amaranthus blitum L., 1753			FAVARON P. & al.	Faible		1992 à 1992
110020246	85798	Berula erecta (Huds.) Coville, 1893			MARI A.			1994 à 2011
110020246	86732	Bromus racemosus L., 1762			MARTIN-DHERMONT L.	Faible		1998 à 1998
110020246	259	Bufo bufo (Linnaeus, 1758)			MARIA.			2004 à 2004
110020246	88745	Carex pairae F.W.Schultz, 1868			MARIA.	Moyen		2002 à 2002
110020246	132829	Carex viridula subsp. oedocarpa (Andersson) B.Schmid, 1983			MARTIN-DHERMONT L.	Faible		1998 à 1998
110020246	92237	Conium maculatum L., 1753			CHAPOULIE E.	Moyen		1997 à 1997
110020246	77955	Coronella austriaca Laurenti, 1768			MARI A.	Faible		2008 à 2008
110020246	93936	Cyperus fuscus L., 1753			MARTIN-DHERMONT L.	Faible		2001 à 2001
110020246	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)			DELANOUE R.	Faible		2009 à 2009
110020246	3608	Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)			PATEK G.	Faible		2008 à 2010
110020246	96226	Epilobium palustre L., 1753			CHAPOULIE E.	Faible		1997 à 1997
110020246	97556	Euphorbia lathyris L., 1753			MARTIN-DHERMONT L.	Faible		1998 à 1998
110020246	99358	Galinsoga parviflora Cav., 1795		Passage, migration				
	_				FAVARON P. & al.	Faible		1992 à 1992
110020246	242182	Hypera conmaculata (Herbst, 1795)			MARI A.	Faible		2004 à 2004
110020246	136751	Hypericum maculatum subsp. obtusiusculum (Tourlet) Hayek, 1912			CHAPOULIE E.	Faible		1997 à 1997
110020246	103267	Hypericum x desetangsii Lamotte, 1874			CHAPOULIE E.	Faible	· · · · ·	1994 á 1994
110020246	3595	Јупх lorquilla Linnaeus, 1758			DELANOUE R.			2009 á 2009
110020246	10157	Lesteva pubescens Mannerheim, 1830			MARI A.	Moyen		2002 à 2002
	1							



110020246	444432	Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)		MARI A.		2003 à 2003
110020246	10502	Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)		MARI A.	Faible	2005 à 2005
110020246	66220	Mecostethus alliaceus (Germar, 1817)		MARI A.	Faible 1	1998 à 1998
110020246	3755	Molacilla cinerea Tunstall, 1771		MARI A.		2004 à 2011
110020246	3741	Motacilla flava Linnaeus, 1758		DELANQUE R.		2009 à 2009
110020246	109102	Myosotis stricta Link ex Roem. & Schult., 1819		MARI A.	Faible	2002 á 2002
110020246	110914	Orchis mascula (L.) L., 1755		MARI A.	Moyen	2004 à 2004
110020246	4040	Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)		DELANOUE R.		2005 à 2005
110020246	67404	Phoxinus phoxinus (Linnaeus, 1758)		REY A.	Faible	2009 à 2009
110020246	60490	Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)		MARI A.	Faible	2003 à 2003
110020246	3036	Rallus aquaticus Linnaeus, 1758		DELANOUE R.		2005 à 2009
110020246	310	Rana dalmatina Fitzinger, 1838	Passage, mlgration			
				MARI A.		2003 à 2003
110020246	351	Rana lemporaria Linnaeus, 1758		MARIA.		2004 à 2004
110020246	222910	Trepanes clarkii (Dawson, 1849)		MARI A.	Faible	1998 à 1998
110020246	8582	Trepanes fumigatus (Duftschmid, 1812)		MARI A.	Faible	1998 á 1998
110020246	64141	Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)		MARI A.	Faible	2009 à 2009

	(SE, 44)	
Ar		

INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Ministère de l'Écologie /IFEN /Service du Patrimoine Naturel - MNHN Zone mise à jour le 29/05/2012 — Document généré le 29/05/2012 TYPE DE PROCÉDURE
Nouvelle Zone

RÉGION ADMINISTRATIVE lle-de-France IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 30700000 / Zone de type 2 3-NOM DE LA ZONE VALLEE DE LA MÉRANTAISE

IDENTIFIANT NATIONAL 110030037

LISTE D'ESPÈCES À STATUT DE PROTECTION

NM_SFFZN	CDE ESP*	NOM ESPECE	TYPE ESP*	Protection nationale	Dina etiles Olesses		4.1	
			TITELOF	Protection nationale	Directive Olseaux		Directive habit	
.onc.con			I		Annexe I	Annexe II	Annexe IV	Annexe V
CHE ESP	: CODE ESPÉCE (CD_N	OM) TYPE ESP : Statut D:déterminant ou A:autre						
110030037	64443	Unio crassus Philipsson, 1788	Α	Mollusques protégés Article 2		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , 		
		1	<u> </u>	- Molidaques proleges Article 2		oui	oui	
		Lisle	des espèces à	statut de protection des ZNIEFF de type 1 inclu	ises			
110020246	259	Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	A					
110020246	77955	Coronella austriaca Laurenti, 1768	A					
110020246	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Α				_	
110020246	3608	Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	Α				<u> </u>	
110020246	60360	Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)	D					
110020246	444432	Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)	А	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		 		
110020246	10502	Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)	A					
110020246	79301	Myolis bechsteinii (Kuhl, 1817)	D					
110020246	200118	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	D					
110020246	60383	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	D					
110020246	60408	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	D					-
110020246	60127	Neomys fodiens (Pennant, 1771)	D					
110020246	60490	Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius,	Α					_
		1839)						
110020246	60518	Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)	D					
110020246	310	Rana dalmatina Fitzinger, 1838	Α					
110020246	351	Rana lemporaria Linnaeus, 1758	Α					
110020246	67778		D					
110020246	64141	Verligo moulinsiana (Dupuy, 1849)	Α					1

Domaine d'Ors

Motifs de la protection : étangs, boisements, flore et avifaune

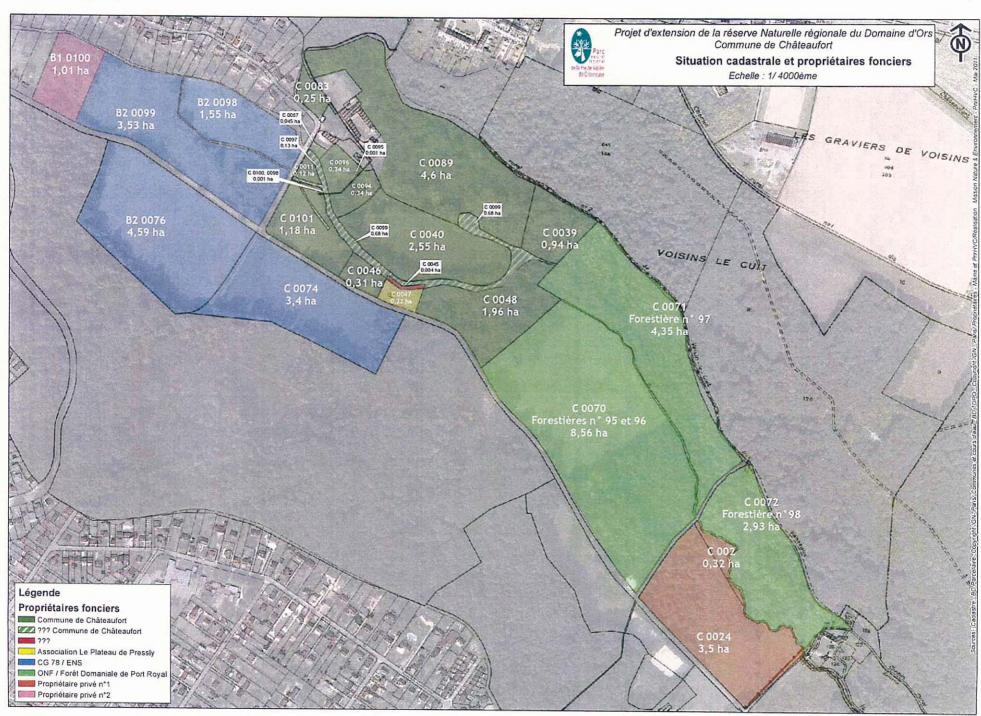
Localisés dans le site classé de la vallée de la Mérantaise, au sein du Parc Naturel Régional (PNR) de la haute vallée de Chevreuse, les terrains concernés, sont situés aux abords d'un château en 1951 et en constituaient le parc.

Laissés à l'abandon pendant de nombreuses années, ils sont retournés à l'état naturel. Compte-tenu de l'intérêt écologique du site, l'Association de défense de la vallée de la Mérantaise a proposé à la commune de Châteaufort ma création d'une Réserve naturelle volontaire (RNV), ce que cette dernière a sollicité par une délibération du 7 juin 1995.

Cette partie du domaine d'Ors est classé, par arrêté préfectoral, en Réserve Naturelle Volontaire en 1996. Un premier plan de gestion a été établi. Sur la demande de la commune, le Parc Naturel Régional, devient gestionnaire de la réserve. En 2003 la gestion des Réserves Naturelles Volontaires passe sous la tutelle des Régions. Par délibération du Conseil Municipal, Châteaufort accepte cette nouvelle gouvernance. Avec un agrandissement de son périmètre et un nouveau plan de gestion la Réserve deviendra prochainement Réserve Naturelle Régionale.

Patrimoine Naturel:

L'intérêt essentiel du site repose sur la grande diversité de ses milieux. C'est ainsi que l'on y rencontre des boisements (forêt de sables de Fontainebleau, sur colluvions argileuses, humides, sur marne, de pente), des zones de lisières et de clairières, une prairie humide, un petit marais parcouru de source pétrifiantes, des mares...Près de 300 espèces de végétaux supérieurs ont été recensés, soit environ 25% de la flore recensée sur l'ensemble de l'Ile-de-France. Un des intérêts les plus remarquables du site provient de la présence de sources incrustantes engendrant une formation géologique également rare en Ile-de-France, les tufs calcaires : il s'agit d'incrustations formées par des mousses ou des algues, au lieu d'émergence des sources riches en eaux bicarbonatées.





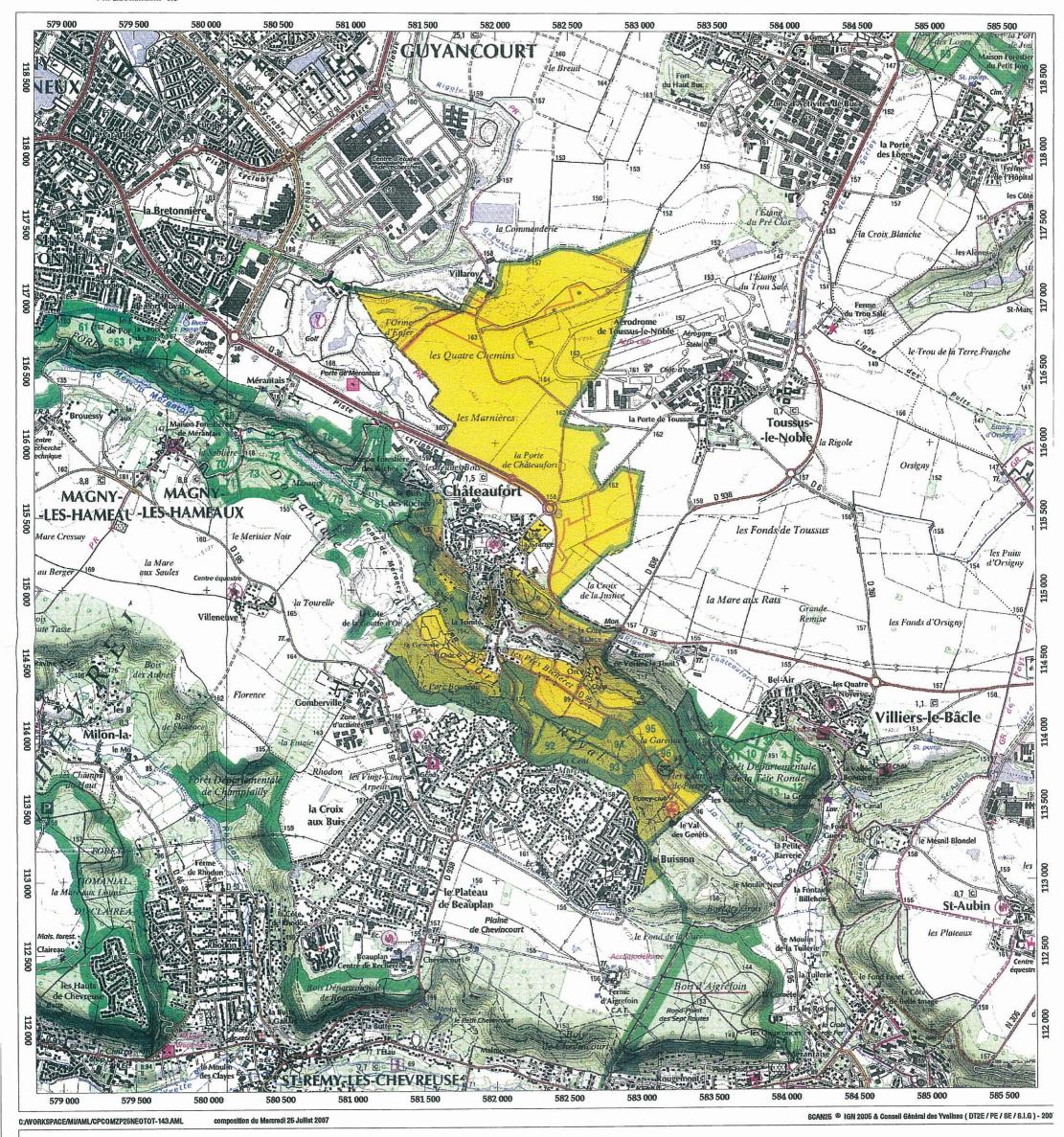
Zones de préemption du Département des Yvelines

créées au titre des Espaces Naturels Sensibles

Commune de Châteaufort



DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
ÉCONOMIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT
POLE Environnement - SIG



Plan de situation



Droit de préemption:

détenu par le Département

Échelle: 1/25,000 250 m 500 m 750 m 1 Km

PRÉFECTURE DES YVELINES

ARRETE Nº 00. 237/DUEL

DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU LOGEMENT

LE PREFET DES YVELINES, Chevalier de la Légion d'Honneur

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

ARRETE PREFECTORAL RELATIF AU CLASSEMENT ACOUSTIQUE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES ET A L'ISOLEMENT ACOUSTIQUE DES BATIMENTS DANS LES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT.

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et notamment ses articles 13 et 14,

Vu le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du Code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements,

Vu le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le Code de l'urbanisme et le Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement,

Vu l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,

Vu l'avis réputé favorable du Conseil Municipal de la commune de Chateaufort , suite à sa consultation en date du 6 septembre 1999.

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

ARRETE:

Article 1

Le présent arrêté abroge et remplace, pour ce qui concerne la commune de Chateaufort, l'arrêté préfectoral n°81-395 du 27 août 1981 modifié par l'arrêté n°81-510 du 4 décembre 1981.

Les dispositions des articles 2 et 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans la commune de Chateaufort du département des Yvelines aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2

Les tableaux ci-dessous donnent, pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des cinq catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé, la largeur des secteurs affectés par le bruit, ainsi que le type de tissu urbain.

La largeur des secteurs affectés par le bruit est comptée de part et d'autre de l'infrastructure :

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche, la chaussée comprenant la bande d'arrêt d'urgence éventuelle ;
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

Est mentionné dans les tableaux tout tronçon d'infrastructure dont un secteur affecté par le bruit de cette infrastructure concerne la commune de Chateaufort.

Les tronçons concernant la commune de CHATEAUFORT sont listés dans les tableaux suivants :

Tableau des voies routières non communales

rableau des voies routières non communales									
Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit (1)	Type de tissu (rue en "U" ou tissu ouvert)					
RD 36	Totalité	2	250 m	Tissu Ouvert					
RD 938	Totalité	3	100 m	Tissu Ouvert					

Article 3

Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets n° 95-20 et n° 95-21 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté du 9 janvier 1995 susvisé.

Article 4

Pour tout terrain situé dans un secteur affecté par le bruit d'une ou de plusieurs infrastructures de transports terrestres, le certificat d'urbanisme doit informer que le terrain se trouve dans un secteur affecté par le bruit dans lequel existent des prescriptions d'isolement acoustique.

Article 5

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

La mention des lieux où cet arrêté peut être consulté est insérée dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Une copie de cet arrêté doit être affichée à la mairie de la commune de Chateaufort pendant un mois.

Le présent arrêté est tenu à la disposition du public à la Préfecture des Yvelines, à la Mairie de Chateaufort, et à la Direction Départementale de l'Equipement des Yvelines.

Article 6

Le présent arrêté doit être annexé par le Maire de la commune de Chateaufort au plan d'occupation des sols et, s'il y a lieu, aux plans d'aménagement de zones et au plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Les périmètres des secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 sont reportés à titre d'information sur les documents graphiques du plan d'occupation des sols et, s'il y a lieu, sur ceux des plans d'aménagement de zones et du plan de sauvegarde et de mise en valeur, par le Maire de la commune de Chateaufort.

Article 7

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la date de parution de la dernière formalité de publicité.

Article 8

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, le Maire de la commune de Chateaufort et le Directeur Départemental de l'Equipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera adressée.

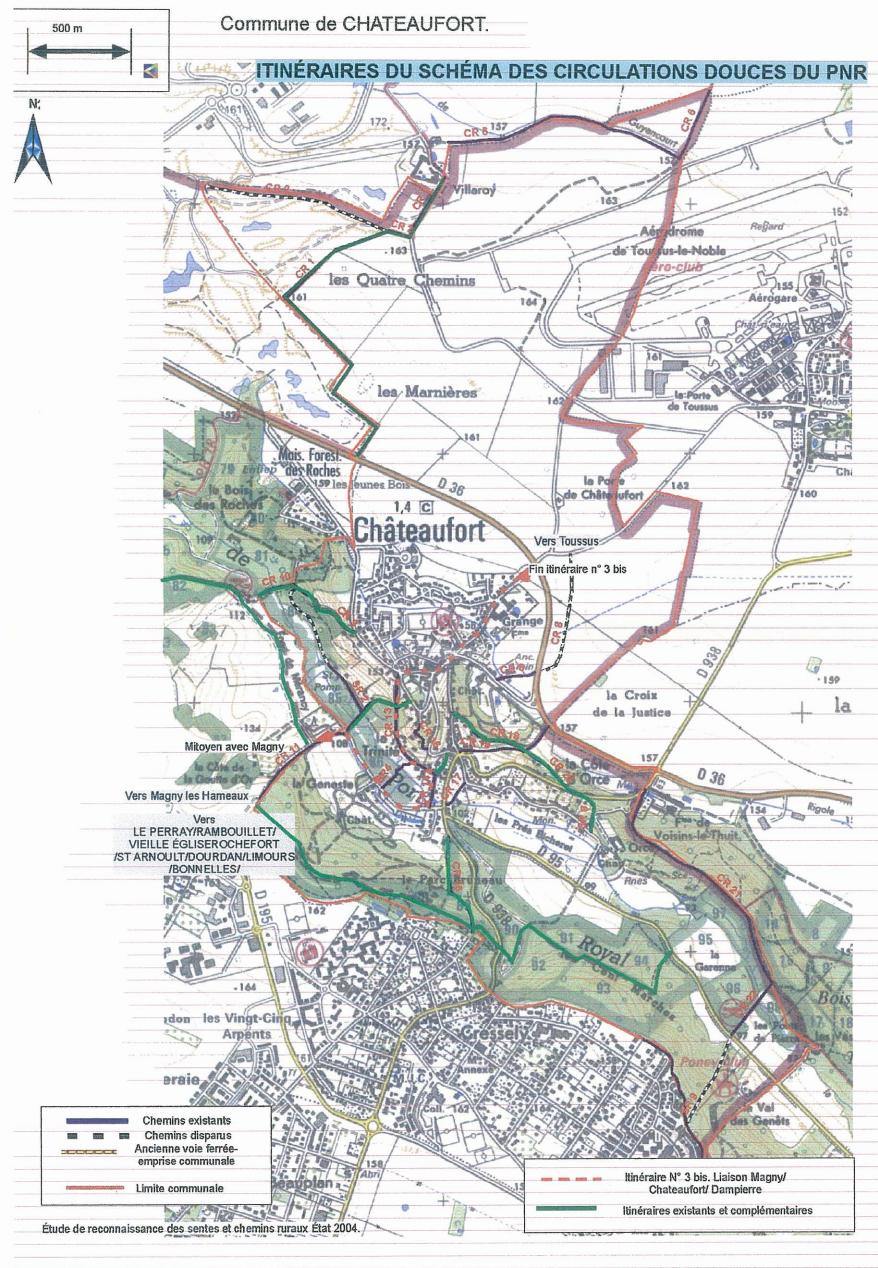
Fait à Versailles, le

10 OCT. 2000

Le Préfet des Yvelines

Pour le Préfet et par délégation Le Segrétaire Général

Marc DELATTRE





DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET

DE L'URBANISME

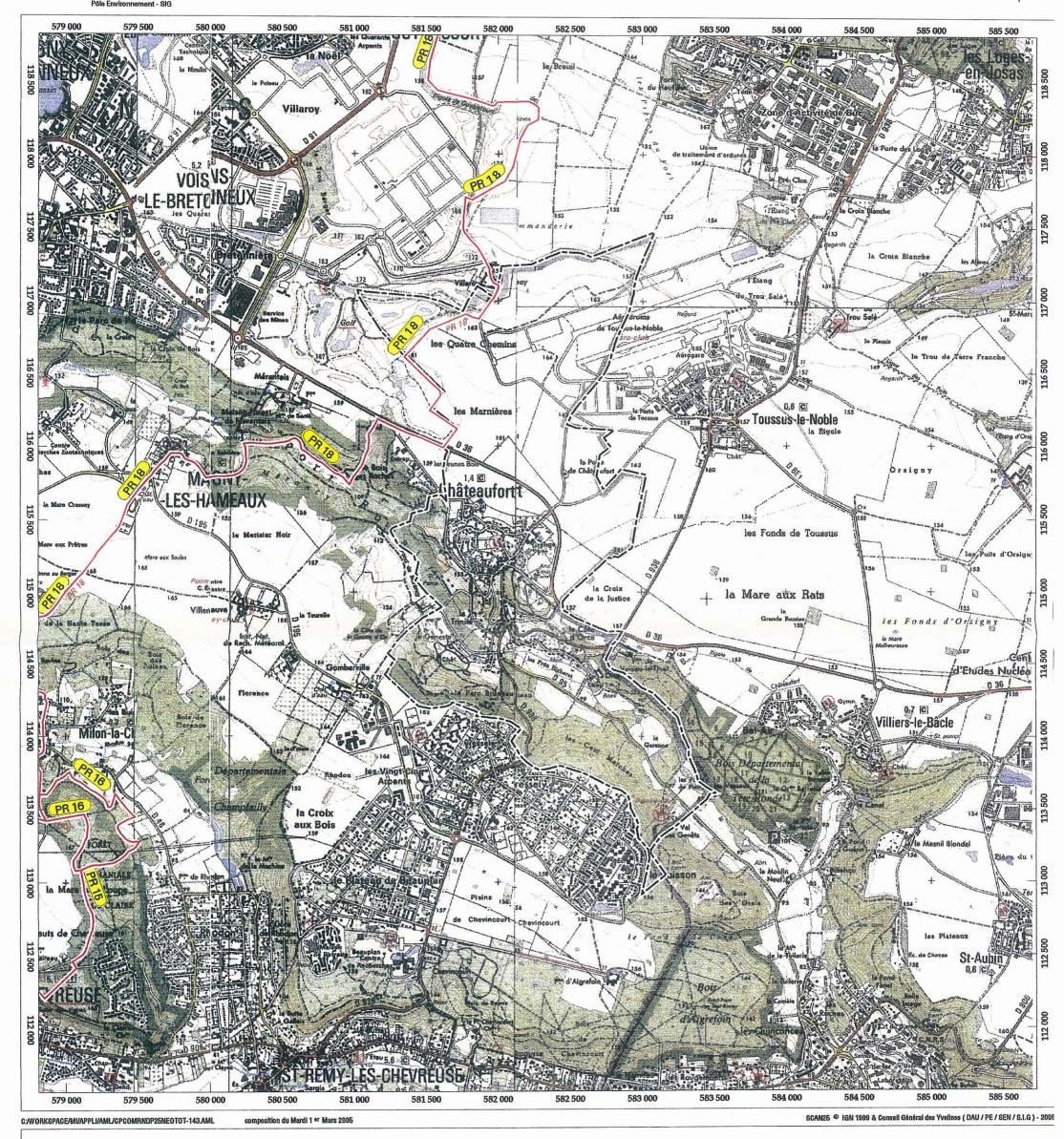
Échelle: 1/25,000

Schéma Départemental de la Randonnée pédestre

(Délibération de la commission permanente du 25 novembre 1999)

Commune de Châteaufort





Tracé

GR: Chemin de Grande Randonnée

GRP: Chemin de Grande Randonnée de Pays
PR: Chemin de Petite Randonnée

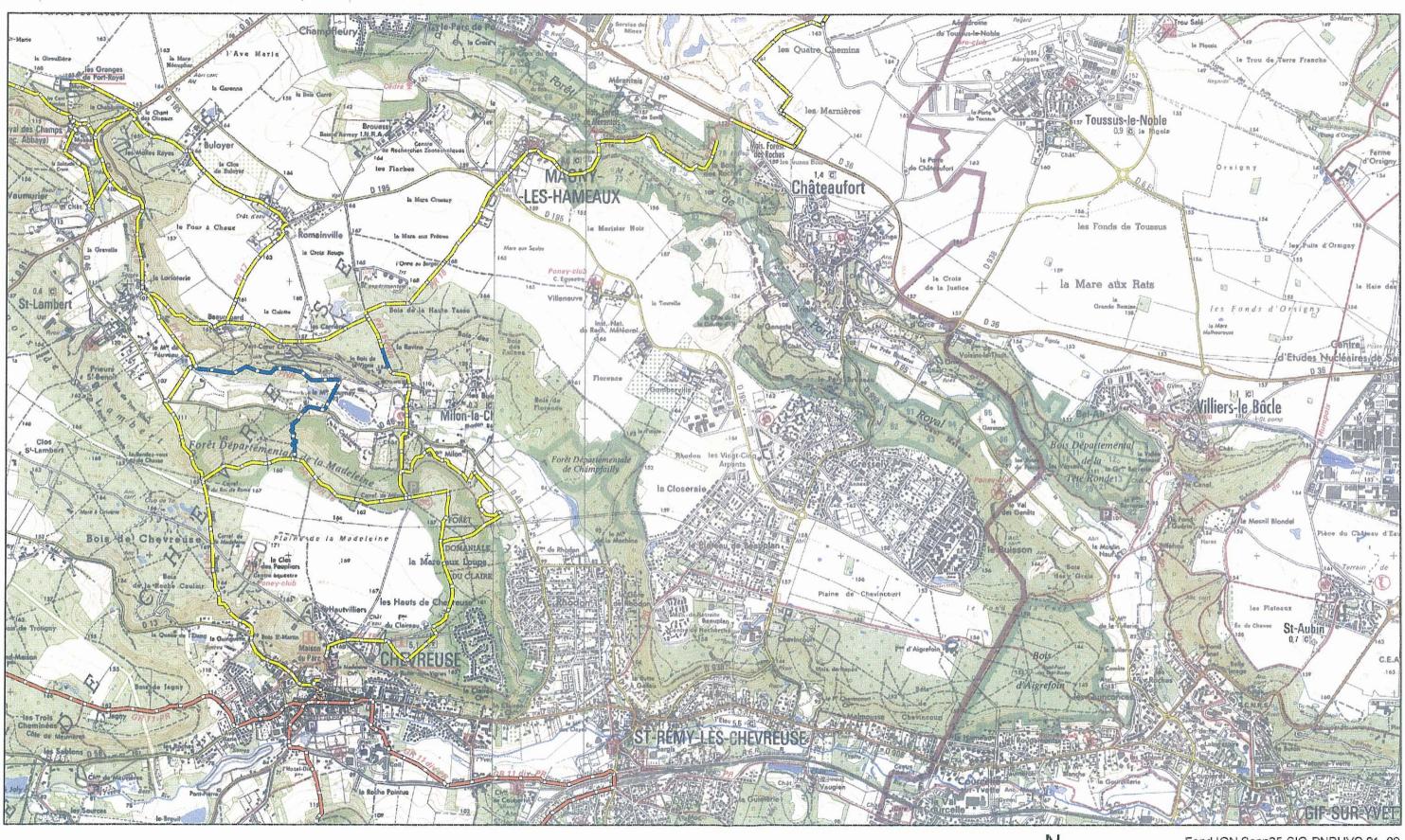
Limite Communale

Sentier(s) de randonnée

PR 18 (1787 m)

Plan de situation

Communes de Châteaufort : Itinéraires de randonnée



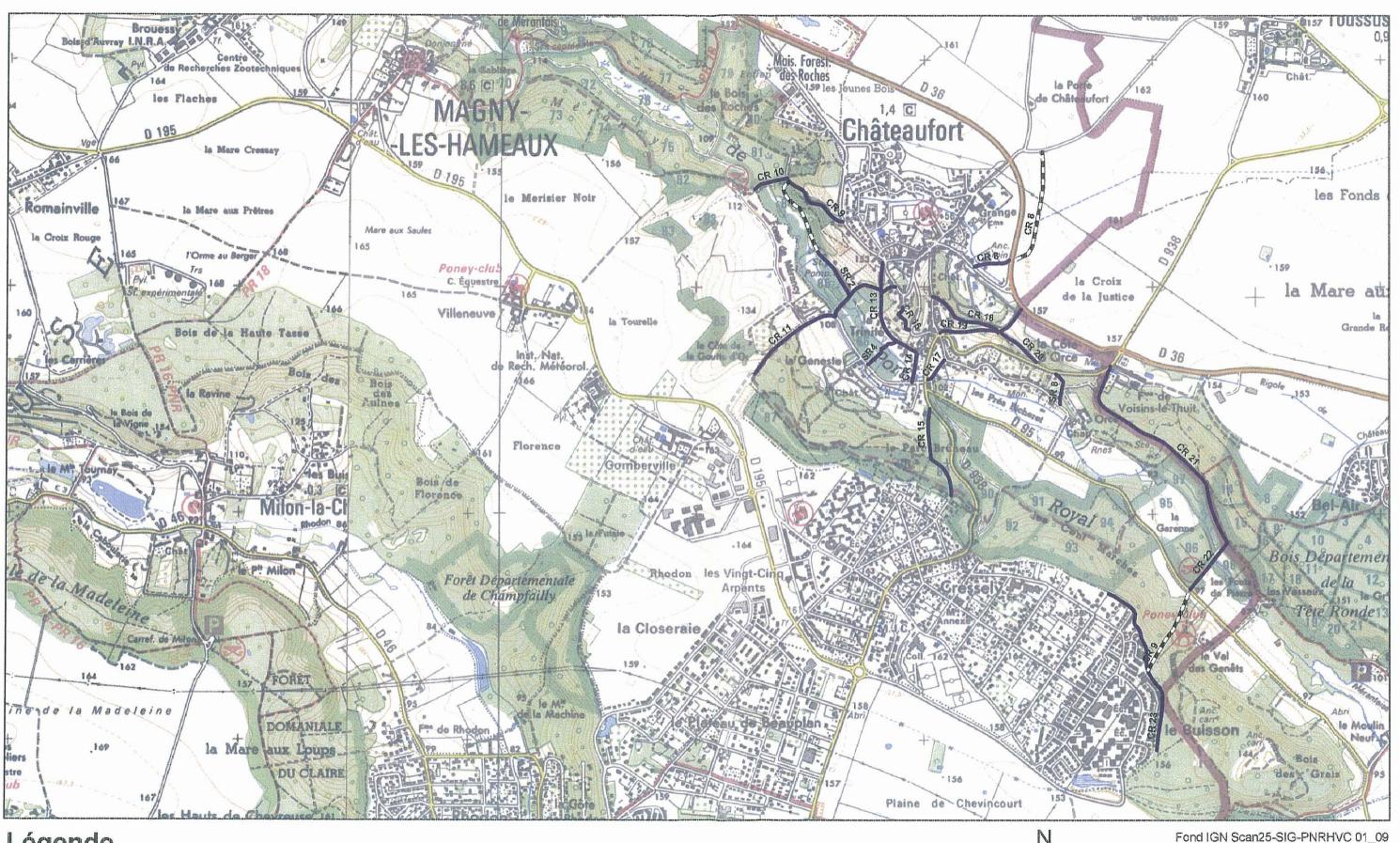
Légende

Circuits GR Circuits PR Circuits PNR



Fond IGN Scan25-SIG-PNRHVC 01_09

Communes de Châteaufort : état de reconnaissance des sentes et chemins ruraux - Etat 2004



Légende

Chemins existants

Chemins disparus

